

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1450>

**Résolution de la « Rencontre en
défense de l'Indépendance des
syndicats et des conventions de l'OIT »
(Genève 4 & 5 juin 2011)**

Date de parution : 3 juin 2011

- International -

Date de mise en ligne : mardi 7 juin 2011

Mis à jour le : mercredi 8 juin 2011

UGTG.org

A l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, une "Rencontre en défense de l'Euros" indépendance des syndicats et des conventions de l'Euros OIT" s'est tenue à Genève les 4 & 5 juin 2011, en présence de délégués venus d'Algérie, de Chine, des Etats-Unis, de France, de Guadeloupe...

Ci-après, la résolution adoptée lors de cette conférence, dans laquelle les délégués rappellent la nécessité - face à l'offensive du patronat et des gouvernements visant à intégrer les syndicats dans la "gouvernance" afin d'en faire des "co-gestionnaires" de la crise du capitalisme - de défendre les conventions de l'OIT relatives notamment aux libertés et à l'indépendance syndicales.

Nous, participants à la [18^{ème} rencontre en défense des Conventions de l'Euros OIT et de l'Euros indépendance des organisations syndicales](#) (Genève 4 et 5 juin 2011), à l'Euros initiative de l'Euros Entente internationale des travailleurs et des peuples [1], constatons :

[-] Qu'au moment où, partout dans le monde les travailleurs et les peuples, durement frappés par les conséquences de la crise du système capitaliste failli, sont en mouvement pour la démocratie, les droits ouvriers, contre les plans destructeurs du FMI, de l'Union européenne, et des institutions internationales,

[-] Qu'au moment où il apparaît clairement que la cause de la paix, de la démocratie, de la souveraineté des nations est indissociable de l'existence d'un mouvement syndical indépendant,

Partout les libertés syndicales, codifiées dans les Conventions de l'OIT (en particulier dans les Conventions 87 et 98), sont menacées !

Citons, parmi les cas évoqués lors de notre rencontre :

[-] Aux Etats-Unis, où le syndicat des dockers (ILWU) fait l'objet de mesures de répression pour être mis en grève en solidarité avec les travailleurs du Wisconsin,

[-] En Guadeloupe, où plus de 30 responsables et militants, notamment de l'UGTG, sont traqués devant les tribunaux et menacés de peines de prison ferme,

[-] Au Pakistan, où les prérogatives des organisations syndicales garanties par les Conventions 87 et 98 de l'OIT sont piétinées,

[-] En Russie, où le syndicaliste Valentin Ourousov est emprisonné depuis 2 ans dans un camp en Sibérie du fait de son activité syndicale,

[-] En Chine, où les autorités refusent de reconnaître le droit de constituer librement des organisations syndicales,

[-] En Suisse, où la direction des transports publics de la région de Lausanne menace de licenciement pour activités syndicales le délégué syndical SEV Assam Echchorfi,

Partout en Europe où¹ les gouvernements somment les organisations syndicales de renoncer à revendiquer et négocier librement, au nom de la « réduction des déficits publics » ,

Partout dans le monde, les organisations syndicales sont sommées de s'intégrer dans la « bonne gouvernance » et de renoncer à leurs prérogatives : la défense des intérêts particuliers de la classe ouvrière.

Nous affirmons : Partout dans le monde, il ne peut y avoir de paix, de démocratie, de souveraineté des nations, sans que soit garanties la liberté d'organisation, le droit de grève, le droit d'expression et de négociation pour les organisations syndicales.

La liberté syndicale, l'existence d'organisations indépendantes des travailleurs et le droit à la négociation collective sont les conditions indispensables pour défendre et garantir les droits acquis de haute lutte et qui sont aujourd'hui la cible des gouvernements, des patrons et des organisations internationales (FMI, Banque mondiale, etc.). Et cela au moment même où¹ le groupe patronal lance, au cours de la 100^eme Conférence internationale du travail, une offensive contre la protection sociale pour flexibiliser encore plus les conditions codifiées dans la Convention 102. Et cela au nom d'un « socle minimal » de protection sociale qui devrait être « compatible » avec les impératifs présumés de chaque Etat.

Nous appelons les travailleurs, les militants, les organisations dans le respect de leur prérogatives à faire connaître cet appel et à appuyer ces exigences, à faire valoir la solidarité internationale des exploités et des opprimés.

05 Juin 2011

[1] L'Entente internationale des travailleurs et des peuples a été constituée en 1991 à Barcelone sur la base d'un manifeste contre la guerre et l'exploitation. Elle a initié en commun avec l'UGTA et le Parti des travailleurs algériens une conférence mondiale contre la guerre et l'exploitation en novembre 2010. L'Entente internationale des travailleurs et des peuples n'est en concurrence avec aucune organisation ouvrière existante. Elle vise, par ses conférences et ses campagnes à promouvoir la cause de l'indépendance des organisations ouvrières, de la paix et de la souveraineté nationale.